

FEDERATION SPORTIVE et GYMNIQUE du TRAVAIL ALSACE



PUBLICATION

de COURSE

DATE de l' EPREUVE : Samedi 16 octobre 2021

Titre : VTT de l'Amitié et de la Solidarité

Manche du Trophée « TEAM LARGER JEUNES »

LIEU de l' EPREUVE : (68) Morschwiller le Bas

CLUB ORGANISATEUR : SPORTS ORGANISATIONS SOLIDARITE LUTTERBACH (SOSL)

COUREURS ADMIS : Licenciés FSGT et non licenciés de poussins à minimes

Les non-licenciés mineurs FSGT / FFC devront présenter un « questionnaire de santé pour les mineurs » téléchargeable sur le site de la FSGT Cyclisme Alsace dans « Informations / Documents utiles / Formulaire ».

DOSSARDS : 12 h 00 Salle Polyvalente

CIRCUIT : Autour de la Tour Hertzienne et les champs environnants

DEPARTS et ARRIVEES: Au bout du Chemin du Lügner

- ☼ **13h : Pupilles** : 1 start loop + 3 tours jaune-bleu (850 m + 3 X 1,2 km)
10 secondes plus tard : **Poussins** : 1 start loop + 2 tours jaune-bleu (850 m + 2 X 1,2 km)
- ☼ **13h30 : Minimes** : 1 start loop + 5 tours jaune-bleu- rouge (850 m + 5 X 1.9km)
10 secondes plus tard : **Benjamins** : 1 start loop + 3 tours jaune-bleu-rouge (850 m + 3 X 1.9km)

LIEU de REMISE de PRIX : durant le cyclo-cross vers l'arrivée

COMMISSAIRES : Désignés par la Commission.

DOUCHES/VESTIAIRES : Salle Polyvalente

CONTRÔLE MEDICAL : Bureau dans la salle polyvalente

ENGAGEMENTS : Avant le Mercredi **12 octobre 2021** à Gaby KLEM

3, rue Sainte Anne 68460 LUTTERBACH ☎ 06.11.42.32.30 e-mail klem.gaby@gmail.com

DROITS D'ENGAGEMENTS* : 5,00 €(en chèque) - 8 €sur place, 10 €pour les non-licenciés FSGT

- ☼ **SOLIDARITE** : 1 €sera reversé à l'Association de Sport Adapté « PLUS LOIN » de LUTTERBACH et 1 €à la « Maison au Fonds du Cœur » à Hautepierre

DIVERS : Changement de machine sur la ligne d'arrivée possible.

Nombreux trophées et lots pour tous.

Verre de l'amitié et buffet à l'issue de la remise des prix à la salle polyvalent

ATTENTION : application stricte des protocoles COVID 19 en vigueur à cette date

Participation aux épreuves de VTT :

Les épreuves sont ouvertes aux licenciés FSGT, ainsi qu'aux non licenciés et aux licenciés d'autres fédérations sportives. Sauf FFC de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie Les non-licenciés ne peuvent participer à plus de 3 épreuves par an.



PROTOCOLE SANITAIRE

Dans le cadre de la pandémie du COVID-19, vous retrouvez ci après les mesures de prévention à appliquer pour assurer la sécurité de toutes et tous.

PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE A PARTIR DE 12 ANS

Pour produire un Pass sanitaire valide, chacun doit pouvoir présenter l'une des trois preuves suivantes (format papier ou numérique) :

- une vaccination complète et du délai nécessaire (7 jours) post injection finale.
- un test négatif de moins de 72 h : test RT-PCR, antigénique ou un autotest réalisé sous la supervision d'un professionnel de santé.
- un certificat de rétablissement à la suite d'une contamination par le COVID-19 délivré sur présentation d'un document mentionnant un résultat positif à un examen de dépistage RT – PCR réalisé depuis plus de 11 jours et de moins de 6 mois.

Sont exonérés de l'obligation de présentation du Pass sanitaire :

- les jeunes de moins de 12 ans
- les jeunes à partir de 12 ans et les majeurs justifiant d'une contre-indication médicale à la vaccination.

PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE SUR L'AIRE DE DEPART ET ARRIVEE SAUF PENDANT L'EPREUVE SPORTIVE

Une entrée et une sortie pour éviter les croisements.

Zone d'appel et ligne de départ :

Dans la zone d'appel tous les concurrents, dirigeants, commissaires et accompagnateurs doivent porter un masque. Après chaque appel, un concurrent, une fois arrivé sur la ligne de départ, garde son masque et attend l'ordre du commissaire pour l'enlever juste avant que le départ soit donné.

Petite restauration : selon protocole HCR.

Rappel des gestes barrières applicables par toutes et tous

- Se laver régulièrement les mains avec de l'eau et du savon ou, à défaut, utiliser une solution hydro alcoolique.
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir à usage unique.
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter.
- Eviter de se toucher le visage.
- Respecter une distanciation sociale avec les autres de 1 m.
- Saluer sans se serrer la main et arrêter les embrassades.
- Porter un masque dès lors qu'il y a regroupement de personnes et à proximité de la buvette.

Du gel hydroalcoolique sera mis à disposition.

Un registre de présence sera tenu.

Le rappel des gestes barrière sera affiché à proximité de la zone de départ, seule zone de concentration de personnes.

Ce protocole pourra être modifié selon les directives gouvernementales et préfectorales sans préavis.

